



Décret de désacralisation de l'église Saint-Hubert à Boitsfort

Vu le canon 1222 du Code de droit canonique ;
Vu nos lettres à l'administration communale de Watermael-Boitsfort en date du 28 mai 2010, 21 décembre 2011 ainsi que la correspondance et les rencontres qui ont eu lieu entre elle et mes représentants ;
Vu l'état actuel de l'église Saint-Hubert, fermée pour le culte pour raisons de sécurité et dont la restauration telle quelle impliquerait d'énormes frais qu'aucune partie n'est prête à supporter ;
Vu que la paroisse de Saint-Hubert fait partie d'une Unité pastorale comptant quatre autres clochers à peu de distance ;
Vu le nombre de pratiquants réguliers de la paroisse Saint-Hubert ;
Vu le consentement de la commune de Watermael-Boitsfort, propriétaire du bâtiment ;
Vu l'avis favorable des Conseils presbytéraux de Bruxelles ;
Vu l'avis favorable et la collaboration de la Fabrique d'église Saint-Hubert ;
Vu l'usage prévu pour le bâtiment, à savoir d'une part un nouveau lieu de culte, de l'autre principalement un complexe de logements et secondairement des activités tertiaires et/ou d'intérêt collectif ;
Vu que cet usage peut être considéré comme n'étant pas inconvenant (« non sordidum ») ;
Etant entendu que durant les travaux, le culte dominical et les autres célébrations de la paroisse Saint-Hubert se dérouleront dans un espace temporaire proche de l'église Saint-Hubert ;
Vu l'engagement de réaffectation d'un nouveau lieu de culte de minimum 350m² au sein du bâtiment ; le permis d'urbanisme nécessaire aux aménagements prévus constituant une condition suspensive des présentes ;
Vu mon souhait de sacrifier l'espace mentionné ci-dessus ;
Vu l'absence de dommage au « bien des âmes » ;

J'autorise la désacralisation de l'église actuelle Saint-Hubert à Watermael-Boitsfort.
J'en fais part à l'administration paroissiale de Saint-Hubert, M. l'Abbé Eric Vancraeynest.
J'ordonne la publication du présent décret dans la revue diocésaine.

Malines, le 18 juillet 2016

† Joseph DE KESEL
Archevêque de Malines-Bruxelles